

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 70=90 (1924)

Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung

Journal Militaire Suisse

Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft und des Schweizerischen Verwaltungsoffiziersvereins.
Herausgegeben vom Zentralvorstand der Schweizerischen Offiziersgesellschaft.

Organe de la Société Suisse des Officiers et de la Société des Officiers d'administration.
Publié par le Comité central de la Société Suisse des Officiers.

Organo della Società Svizzera degli ufficiali e della Società Svizzera degli ufficiali d'amministrazione.
Pubblicata per cura del Comitato centrale della Società Svizzera degli ufficiali.

Redaktion: Oberstlt. i. Gst. K. VonderMühl, Basel, Bäumleingasse 13.

Als Beilage erscheint alle 3 Monate: Schweizerische Vierteljahrs-Schrift für Kriegswissenschaft.
Redaktion: Oberst i. Gst. M. Feldmann, Bern.

Inhalt: Sur la Préparation des Exercices de Combat. — Zur Antwort des Obersten Wille und zur Erklärung des Hauptmanns Wacker in Nr. 6 der Militärzeitung. — Schrapnell oder Granate. — Zur Frage einer neuen Militärkarte. — Sektionsberichte. — Totentafel. — Literatur.

Sur la Préparation des Exercices de Combat.

Par le Colonel-Divisionnaire *Ch. Sarasin*, Cdt. 2e Div., Genève.

Lors des derniers cours de répétition il a été réjouissant de constater un réel progrès dans la conduite des bataillons et des compagnies, tandis que celle de la section et du groupe de combat restait souvent indécise et maladroite.

Le fait ne doit pas nous surprendre étant donné le peu de temps qui a été consacré jusqu'ici à l'instruction pratique de nos lieutenants et de nos sous-officiers dans la conduite de la troupe. Mais cette lacune tient à mon avis beaucoup au fait que, pendant la première période des cours de répétition, les *exercices de combat* faits dans le cadre du groupe, dans la section et même dans la compagnie ne présentaient pas les conditions voulues pour être vraiment instructifs.

Il faut reconnaître d'emblée que, pour nos commandants de bataillons et de compagnies, *il est beaucoup plus difficile de diriger l'instruction tactique* de leurs subordonnés, en leur faisant exécuter des exercices bien ordonnés, que de conduire leur troupe dans une situation qui leur est donnée par un supérieur. Ce genre de travail demande *une très soignée préparation*, qui exige d'autant plus d'effort de nos officiers qu'ils ont moins de métier, et cet effort doit se superposer aux multiples activités auxquelles doivent s'astreindre nos cadres supérieurs depuis le grade de capitaine, s'ils veulent que leur cours de répétition, si limité de durée, marque pourtant un progrès.

J'insiste sur *cette difficulté*, parce qu'à mon avis elle *n'est pas assez reconnue*. Trop d'officiers considèrent qu'on peut faire un exer-